

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le Conseil municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Christelle BOUCAUD, Maire d'AGONAC.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

**PRÉSENTS** : Mme BOUCAUD Christelle, M. COURTEY François, Mme LUQUAIN Bernadette, M. AUJOUX David, Mme BURELOUT Marie-Anne, M. GENESTE Jean-Marie, Mme DESSAGNE Monique, Mme REBIERE Chantal, Mme COLLEGIA CAILLAEU Catherine, Mme PAPON Nathalie, M. FORTUNEL David, M. PINET Jean-Marc, M. DEMOURES Colin, Mme BOMME-ROUSSARIE Stéphanie, Mme SIMONNET Sara

**Absente excusée** : M. BOUTHIER Serge (pouvoir N. PAPON), Mme NEGRIER Fabienne (pouvoir B. LUQUAIN), M. COULOUMY Pierre-Olivier, M. PAPON David (pouvoir Ch. BOUCAUD).

Convocation du 03 juillet 2020.

Secrétaire de séance : Bernadette LUQUAIN

### Ordre du jour

- 1- Désignation des délégués et des suppléants du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.
- 2- Questions complémentaires

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle souhaite ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la 2<sup>ème</sup> dernière tranche Dotation Globale de Décentralisation.

#### **1- Désignation des délégués et des suppléants du Conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020**

*Madame le Maire a ouvert la séance et désigné Mme LUQUAIN Bernadette comme secrétaire de séance. Elle a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Messieurs François COURTEY, Jean-Marie GENESTE et Mesdames Stéphanie BOMME ROUSSARIE et Sara SIMONNET*

*Elle a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leur suppléant en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués suppléentaires) et leur suppléant sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel*

Suffrages exprimés : 18

Suffrages obtenus : 18

Ont été proclamés élus :

**Titulaires** : M François COURTEY – Mme Bernadette LUQUAIN - M Serge BOUTHIER- Mme Nathalie PAPON – M David AUJOUX

**Suppléants** : M Colin DEMOURES – Mme Catherine COLLEGIA-CAILLEAU et M Jean-Marc PINET

Les résultats ont été immédiatement affichés

## **2- Rajout : Demande de subvention auprès de la DRAC pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD)**

*-Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), la commune a bénéficié sur le projet de la médiathèque, d'une aide à hauteur de 70 % pour une durée de 3 ans concernant l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque ce qui a permis le recrutement d'un agent de catégorie B.*

*Lors de l'élaboration du projet, il avait été noté la possibilité d'avoir une aide sur 2 années supplémentaires.*

*A ce titre, Madame le Maire a sollicité une rencontre avec les services de la DRAC pour exposer notre demande. Un courrier a été fait dans ce sens auprès des services de la DRAC.*

*Le montant éligible est de 37 852 € pour les 2 années restantes.*

*Une aide à la hauteur de 60 % du montant sur les deux années peut être octroyée pour la deuxième et dernière tranche de la DGD soit 22 711.20 €.*

*Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la 2<sup>ème</sup> tranche de la DGD auprès de la DRAC pour un montant de 22 711.20 €.*

La séance est levée à 19 h 30

Le Maire,  
Christelle BOUCAUD